

Décision

Générale

colonial

Décision n° 25-344-1925 Indemnités

n° 25-344-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 juillet 1925

Numéro JO

n° 344 du 31/07/1925

Date du numéro

31 juillet 1925

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de permanence de 729 francs par an est allouée à M. Baixas François), chef du poste télégraphique d'Obock, à compter du 8 mai 1925, jour de sa nomination.